



# BARRAGES ET DEVELOPPEMENT

- Prise de position

## Résumé

Le WWF accueille favorablement le rapport de la Commission mondiale des barrages intitulé "Barrages et développement: Un nouveau cadre pour la prise de décisions". Il félicite la Commission pour la pertinence et la qualité de ses recommandations et pour la nature consensuelle de ses conclusions. La Commission ayant été dissoute, la responsabilité du suivi est désormais entre les mains du Forum consultatif, lequel avait aidé la Commission à identifier et formuler les actions qui devront être menées, dans des délais précis, par les nombreux groupes d'intérêt concernés par la problématique des barrages. Dans cette prise de position, le WWF expose les actions que, de son point de vue, le Forum consultatif devra décider à l'occasion de sa réunion du Cap, en Afrique du Sud, les 25, 26 et 27 février 2001, pour donner suite aux recommandations de la Commission.

## Contexte

La Commission mondiale des barrages (CMB) a commencé son travail en mai 1998. Il s'agissait de dresser un bilan indépendant et rigoureux de l'efficacité des grands barrages en matière de développement, d'évaluer les solutions de substitution pour ce qui est du développement des ressources en eau et en énergie, et de mettre au point des critères, des lignes directrices et des normes acceptables à l'échelle internationale concernant la planification, la conception, l'évaluation, la construction, l'exploitation, la surveillance et la mise hors service des barrages.

Le rapport final de la Commission – "Barrages et développement: Un nouveau cadre pour la prise de décisions" – a été publié à Londres le 16 novembre 2000. Il confirme ce que le WWF avait relevé dans le cadre de ses propres études, à savoir que "les grands barrages ont généralement des impacts considérables sur les cours d'eau, les bassins versants et les écosystèmes aquatiques", que "ces impacts sont plus négatifs que positifs" et que, dans bien des cas, "ils portent des atteintes irréversibles à la diversité des espèces et aux écosystèmes".

## Prise de position

### Février 2001

*For further  
information contact:*

Biksham Gujja  
Head, Freshwater  
Programme  
WWF International  
Ave. du Mont-Blanc  
1196 Gland  
Switzerland  
Tel: +41 22 364 90 31  
Fax: +41 22 364 05 26

Principale organisation non gouvernementale (ONG) indépendante à se préoccuper de la préservation de la diversité biologique dans le monde, le WWF a été dès le début partie prenante au processus engagé par la CMB et membre du Forum consultatif. Les 68 membres du Forum se rencontreront une nouvelle fois au Cap, en Afrique du Sud, les 25, 26 et 27 février 2001 pour discuter des prochaines étapes. Dans cette prise de position, le WWF expose dans les grandes lignes ce qu'il attend du Forum s'agissant de la mise en œuvre des recommandations de la Commission, mise en œuvre qui concerne tous les groupes d'intérêt associés au débat sur les barrages.

## WWF Position Statement

### **Rôle du Forum consultatif de la CMB**

Suite à la dissolution de la Commission, le Forum consultatif de la CMB a une responsabilité considérable à assumer et un rôle crucial à jouer dans l'identification des actions qui peuvent être entreprises immédiatement pour donner suite aux recommandations de la CMB dans des délais précis.

Le WWF estime que la crédibilité du rapport et la dynamique mise en mouvement par le processus de la CMB dépendront fortement de l'issue de la réunion prochaine du Forum consultatif. A cet égard, le WWF émet un certain nombre de recommandations spécifiques en ce qui concerne les activités de suivi.

### **Recommandations du WWF au Forum consultatif**

Le WWF encourage le Forum consultatif à convenir, lors de sa réunion du 25 février 2001 en Afrique du Sud, de mécanismes d'action et d'un calendrier permettant de franchir les étapes ci-après, essentielles à la mise en œuvre des recommandations de la CMB:

**1. Dialogue au niveau national.** Il faut que les gouvernements nationaux et tous les acteurs instituent de façon concertée des commissions nationales indépendantes sur les barrages, sur le modèle de la CMB; lorsqu'un cours d'eau est partagé entre plusieurs pays, un dialogue à l'échelle de son bassin versant devrait aussi être engagé. C'est important pour assurer la continuité du processus au terme du programme de travail de la Commission. Les gouvernements sont appelés à instaurer des processus au niveau national en vue d'analyser les implications politiques et légales des recommandations de la CMB, le but étant de garantir les changements nécessaires dans les politiques. Les pays clés sur lesquels il s'agirait de concentrer ce travail sont notamment le Brésil, l'Inde et la Chine, de même que ceux n'ayant pas encore lancé de grands programmes de construction de barrages. De telles commissions nationales seraient d'un apport précieux pour assurer la participation et la coopération de tous les groupes d'intérêt concernés, et pourraient servir de forum pour le règlement des conflits. Le WWF demande aux membres du Forum de prôner l'instauration de commissions indépendantes au niveau national et à l'échelle des bassins versants, et d'apporter à ces commissions un appui sous forme de compétences et de ressources financières et techniques.

**2. Code de déontologie pour les bailleurs de fonds.** Il faut que les grandes institutions contribuant au financement des barrages – par exemple à travers des prêts, des crédits à l'exportation ou des subventions – s'engagent au respect de normes minimales communes pour le développement des barrages. Ces normes minimales, fondées sur les recommandations de la CMB, devront être définies en détail dans un code déontologique international portant sur le financement des projets de barrages. Une des règles fondamentales de ce code doit être la suivante: si une institution refuse de financer un projet de barrage parce que celui-ci ne satisfait pas aux critères adoptés, aucune autre institution ne peut financer le projet en question. Les institutions comme la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, les contributeurs financiers du secteur privé, les grands établissements de crédit à l'exportation/importation de l'Union européenne, du Japon, du Royaume-Uni et des Etats-Unis (par exemple US-Ex-Im Bank; Canda-CEDC; German-Hermes Guarantee; French-COFACE; Japan-JBIC; Italian-SACE; UK ECGD), ainsi que les agences d'aide au développement telles que DANIDA et DANCED (Danemark), DfID (Royaume-Uni), KfW (Allemagne), NORAD (Norvège) et SIDA (Suède), dont certaines sont membres du Forum, seraient bien inspirées de signer un code de déontologie. Le WWF demande aux membres du Forum de plaider pour l'établissement d'un tel code et de persuader d'autres acteurs impliqués dans la construction des barrages de se joindre au processus.

## WWF Position Statement

**3. Fonds pour la mise en œuvre de la CMB.** Il faut demander aux partenaires internationaux de mettre à disposition des fonds supplémentaires pour la mise en œuvre des recommandations de la CMB. La Commission était emmenée principalement par la communauté internationale et les organisations concernées doivent accepter de prendre leur part de responsabilité dans la mise en œuvre de ces recommandations. Dans beaucoup de pays en développement, une mise en œuvre efficace ne sera possible à bref délai que si des ressources financières supplémentaires peuvent être dégagées pour appuyer les changements nécessaires dans les politiques et les pratiques. Ces ressources financières pourraient être canalisées par des institutions existantes (p. ex. le Programme international pour les eaux du FEM) au moyen d'un sous-programme distinct et spécifique. Le WWF incite donc les membres du Forum, ainsi que les autres agences bilatérales, institutions financières et organisations multilatérales, à créer sans attendre un mécanisme permettant de fournir une aide financière à la mise en œuvre de la CMB, en tirant parti de la dynamique générée par la Commission.

**4. Surveillance du mécanisme de mise en œuvre de la CMB.** Il faut que soit mis en place un mécanisme institutionnel, sous la forme par exemple d'un bureau spécial établi chez l'un des membres du Forum, assurant la surveillance de la mise en œuvre de la CMB et servant de centrale d'information et d'expertise. Ceci garantirait, entre autres, une utilisation et un développement efficaces de la base de connaissances de la CMB, ainsi qu'une formation et une communication appropriées en vue de promouvoir l'approche définie par la Commission. Le WWF encourage les institutions concernées par la problématique des barrages à recourir à ce mécanisme pour suivre et faire connaître à intervalles réguliers l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations de la CMB. Le WWF appelle donc les membres du Forum à convenir de la création, dans un délai de 3 à 6 mois, d'un mécanisme informel de surveillance de la mise en œuvre de la CMB.

**5. Evaluation exhaustive des options.** Il faut que les agences gouvernementales d'aide au développement telles que DANIDA et DANCED (Danemark), DfID (Royaume-Uni), KfW (Allemagne), NORAD (Norvège) et SIDA (Suède): (i) s'engagent publiquement à ne participer à des projets de barrages (soit directement, soit indirectement, qu'ils soient nouveaux ou en cours) que si de tels projets sont issus d'un processus conforme aux recommandations de la CMB quant à l'évaluation des options, tout spécialement en ce qui concerne les incidences sociales et écologiques; (ii) soutiennent activement – par la mise à disposition de ressources humaines et financières – la planification du secteur participatif et l'évaluation exhaustive des options par les gouvernements au niveau national et à l'échelle des bassins versants.

**6. Solutions fondées sur les énergies nouvelles.** Il faut encourager les technologies améliorant l'efficacité énergétique qui ne dépendent pas de la construction de barrages. Le WWF encourage donc les membres du Forum à promouvoir les énergies et options nouvelles suggérées dans le rapport de la CMB. A cet égard, les entreprises du secteur privé (p. ex. ABB) et des institutions comme la Banque asiatique de développement, l'Inter-American Development Bank et la Banque mondiale ont un rôle particulier à jouer. Des occasions d'explorer de telles options existent aussi dans un certain nombre de pays de l'OCDE où de grands barrages sont en projet.

**7. Restauration des écosystèmes et des bases de subsistance.** Il faut identifier des régions pilotes (p. ex. le bassin du Mékong ou le bassin du Nil) et y travailler sur un ou plusieurs barrages existants aux fins d'améliorer la gestion des écosystèmes et des bases de subsistance de la population. Le but est de démontrer que la mise en pratique des principes suggérés dans le rapport en ce qui concerne les règles et les structures d'exploitation permet d'améliorer l'hydrologie naturelle et les fonctions des plaines

## **WWF Position Statement**

d'inondation. Le choix de ces régions pilotes prioritaires doit être fondé sur l'état de conservation du milieu naturel et sur le potentiel d'amélioration de celui-ci. Un tel travail, qui ne portera ses fruits qu'à moyen terme, implique l'identification de partenaires potentiels aux échelons local, national et international. Plusieurs partenaires potentiels sont membres du Forum.

**8. Mise hors service.** Il faut identifier ceux des grands barrages, spécialement des méga-barrages, qui sont inacceptables en raison de leurs coûts environnementaux et sociaux, ou qui sont financièrement inefficaces, et chercher à les mettre hors service. De nombreux barrages ne rendent pas les services qu'on attend d'eux et, dans certains pays, les barrages sont en surnombre. La fermeture doit être une solution active et viable pour restaurer les écosystèmes fluviaux et pour contribuer à résoudre certaines des questions Nord-Sud liées aux barrages. Les membres du Forum sont invités à favoriser un processus au niveau national et à l'échelle des bassins versants en vue d'identifier les barrages qui doivent être mis hors service.

**9. Prise d'influence sur le débat international.** Il faut tirer parti au maximum des occasions offertes par les forums internationaux pour ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations de la CMB. Le WWF estime que les recommandations de la CMB sont un élément clé de la gestion intégrée des ressources hydrauliques et doivent être considérées comme telles dans le débat international à venir sur le développement durable. La conférence préparatoire de décembre 2001 en Allemagne et le Sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra vers le milieu ou la fin de l'année 2002 en Afrique du Sud devront souscrire à l'application des recommandations de la CMB aux échelons national et international, en tant qu'élément des stratégies globales de développement. Le WWF encourage les membres du Forum à prendre – individuellement ou collectivement – des mesures leur permettant de saisir pleinement ces occasions.

Le WWF apportera sa part en contribuant au débat au sein du Forum consultatif et en menant les actions identifiées. Il est probable que la plupart des activités en question nécessiteront une collaboration avec des organisations partenaires et un financement allant au-delà de l'effort actuel. Le WWF prônera la concrétisation des recommandations de la Commission dans son travail en faveur de l'eau douce et de la conservation, tout particulièrement dans les régions où est mise en place une approche fondée sur les bassins versants. Le WWF donnera la priorité aux actions de suivi adoptées lors de la réunion du Forum consultatif.

### **Mesures nécessaires intéressant tous les acteurs**

En accueillant favorablement le rapport et ses conclusions, le WWF appuie fermement les vues de la CMB, en particulier quand elle estime que la prise de décisions concernant la construction des barrages doit être un processus transparent impliquant toutes les parties intéressées. Le WWF considère également, tout comme la CMB, que les problèmes liés aux barrages sont généralement des problèmes de gestion des ressources en eau, de développement et de besoins énergétiques. Le WWF salue l'existence de la base de connaissances de la CMB et encourage son développement et son utilisation comme banque centrale de données pour la collecte, la publication et la diffusion du savoir au sujet des effets écologiques généraux des barrages et des réservoirs. Le WWF se joint à l'appel lancé par la CMB à tous les groupes d'intérêt pour "étudier le rapport et débattre sur la meilleure manière d'adopter et d'adapter ses recommandations". En revanche, le WWF déplore l'absence de calendrier pour la mise en œuvre des recommandations de la CMB et, par conséquent, il appelle tous les groupes d'intérêts à prendre des engagements clairs concernant les actions de suivi à mener dans des délais précis, aux fins d'assurer la mise en

## **WWF Position Statement**

œuvre efficace des recommandations de la CMB.

### **En plus de ses recommandations à l'adresse du Forum consultatif, le WWF préconise les mesures suivantes:**

i. Les gouvernements et le secteur privé doivent appliquer les critères et les lignes directrices de saine pratique exposés dans le rapport et s'engager publiquement à procéder à une évaluation exhaustive des options avant toute décision relative à la construction de barrages. Une attention suffisante devra être accordée au préalable à la régénération ou à la compensation des fonctions des écosystèmes et habitats détruits, de même qu'aux impacts sociaux des barrages, ceci en tenant compte des impacts cumulés dans tout le bassin versant.

ii. Les propriétaires et exploitants de barrages doivent évaluer l'état et la performance de leurs barrage existants et mettre hors service ceux qui ne fonctionnent pas de manière satisfaisante d'un point de vue économique, social ou écologique. Lorsque la mise hors service n'est pas une option immédiate, ils doivent prendre des mesures en vue d'atténuer les effets défavorables des barrages. Ces mesures pourraient consister notamment en l'installation d'échelles ou de passages à poissons (qui fourniront aussi des itinéraires migratoires à des invertébrés tels qu'insectes et crustacés), en la création de débits écologiquement acceptables en aval des barrages, ainsi qu'en la mise en place d'un dispositif de surveillance et d'évaluation destiné spécifiquement à déterminer l'importance économique des valeurs écologiques, sociales et éthiques affectées par les barrages.

iii. Les pays de l'OCDE doivent s'engager publiquement à ne plus construire de grands barrages (de plus de 15 mètres de hauteur), tout au moins durant les deux prochaines décennies, et à adopter des solutions de substitution durables à l'échelle des bassins versants, tenant compte des interactions entre la terre, l'eau et les écosystèmes.

iv. Tous les groupes d'intérêt doivent promettre de ne pas se lancer dans la construction de méga-barrages (c'est-à-dire d'ouvrages de plus de 100 mètres de hauteur et/ou dont la capacité de stockage est supérieure à 15 millions de mètres cubes), la démonstration de l'efficacité sociale, écologique et financière de tels barrages nécessitant un moratoire mondial.

### **Conclusion**

Le rapport de la Commission mondiale des barrages pose un défi à tous les acteurs concernés dans le monde entier par la problématique des barrages. Il les appelle à œuvrer de concert en faveur de l'application de l'"Agenda pour le changement" figurant dans ce rapport et de ses priorités stratégiques, critères et lignes directrices de saine pratique. Le WWF approuve le contenu du rapport et les recommandations de la Commission, et estime que le cadre présenté constitue une bonne base pour résoudre la problématique des barrages et des besoins en eau et en énergie. A présent, un engagement est indispensable de la part des nombreux groupes d'intérêt formant le Forum consultatif, afin de mener des actions spécifiques dans des délais précis. L'efficacité du processus de la CMB et la crédibilité du rapport de la Commission dépendent des actions spécifiques de suivi qui seront entreprises pour démontrer que les questions liées aux barrages peuvent être résolues par le dialogue.

-----  
**Text Side bar:**

## WWF Position Statement

Janvier 2001

Plus de pus amples informations, prenez contact avec:

Biksham Gujja

Responsable du Programme "Eau douce"

WWF International

Av. du Mont-Blanc

1196 Gland

Suisse

Tél. +41 22 364 90 31

Fax +41 22 364 05 26